



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

## *Membres présents :*

---

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Louis LAURENT	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. François NOWOTNY	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Stéphan CLAUDET	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	M. Claude PICARD	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	

## *Membres absents :*

---

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Philippe CARBONNEL	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Jean PERRIN	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François BRIOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean-Marc NUDANT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Claude-Anne DARCIAUX	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Nicole MOSSON	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Bernard OBRIOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Jacques PILLIEN	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Paul ROIZOT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.
M. Jean-François DODET	

## **OBJET : RESSOURCES HUMAINES**

**Renouvellement de la mise à disposition d'un agent de la Communauté de l'agglomération dijonnaise auprès du SDIS 21**

Lors de la départementalisation du service d'incendie et de secours, Monsieur Robert ULMANN n'a pas souhaité être muté au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Côte d'Or (SDIS 21), mais a choisi, comme le lui permettait la réglementation, le recours à la position administrative de mise à disposition.

Une convention initiale de mise à disposition pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1999 a donc été passée entre le District de l'agglomération dijonnaise et le SDIS 21. Elle prévoyait le remboursement intégral par ce dernier de la rémunération de l'agent et des charges sociales afférentes. Cette mise à disposition a été successivement renouvelée pour des durées identiques, le 1er janvier 2002 et le 1er janvier 2005.

Monsieur Robert ULMANN sollicite à nouveau, en accord avec le SDIS 21, le renouvellement de sa mise à disposition à compter du 1er janvier 2008, dans les mêmes conditions et formes que précédemment.

Il convient en conséquence de procéder à ce renouvellement et autoriser le Président du GRAND DIJON à signer un nouvel avenant à la convention initiale.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL**  
**Après avoir délibéré,**  
**DECIDE**

- **de reconduire** pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1er janvier 2008, la mise à disposition de Monsieur Robert ULMANN auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Côte d'Or ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'avenant à la convention initiale, laquelle prévoit le remboursement intégral par le SDIS 21 au GRAND DIJON de la rémunération de l'intéressé et des charges sociales afférentes.

Publié le 20 DEC. 2007  
Déposé en Préfecture le 21 DEC. 2007

Pour extrait conforme,  
Le Président



COMMUNAUTÉ  
L'AGGLOMÉRATION  
DIJONNAISE  
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le : 26 DEC. 2007

